MUSÉE DE GRENOBLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



François Morellet, *Lunatique Neonly n°3*, 1997 © ADAGP, Paris 2026
Photo : Ville de Grenoble / Musée de Grenoble-J.L. Lacroix

FRANÇOIS MORELLET

Sous la géométrie, la facétie

À l'occasion du centenaire de la naissance de François Morellet et à l'initiative de l'Estate Morellet et du Centre Pompidou, de nombreuses institutions se rassemblent pour rendre hommage à l'une des figures majeures de l'art contemporain. Le musée de Grenoble qui a déjà consacré plusieurs expositions à l'artiste depuis les années 1960, expose pour l'occasion une sélection importante de peintures, de dessins, de lithographies.

Figure majeure de la scène internationale, François Morellet (1926-2016) a pendant plus de cinquante ans flirté avec plusieurs courants de l'art contemporain : l'abstraction, l'art concret, l'Op art ou encore l'art minimal. D'abord entrepreneur dans l'usine familiale de jouets, il s'initie à la peinture en amateur avant de choisir définitivement sa voie au début des années 1950. Il élabore alors une peinture abstraite, d'esprit constructiviste, privilégiant les formes géométriques simples. En 1961, fondateur du Groupe de Recherches d'Art Visuel (G.R.A.V.), il devient l'un des protagonistes majeurs de l'art cinétique.

Au fil des années, la collection du musée de Grenoble s'est enrichie de nombreuses œuvres de l'artiste, en écho à sa remarquable collection d'art abstrait et géométrique. Le musée conserve aujourd'hui un ensemble important d'œuvres permettant de retracer toute la carrière de Morellet de 1948 à 1997 (5 peintures, une *Sphère Trame* (1972), *Lunatic Néonly* (1997) et 16 œuvres graphiques). À Grenoble et aux alentours, Morellet a aussi réalisé plusieurs œuvres dans l'espace public.

Pour le centenaire de sa naissance, le musée exposera une sélection importante de peintures, de dessins, de lithographies. François Morellet a réussi ce mariage paradoxal de l'abstraction géométrique et de la liberté impertinente des artistes dada. Il s'agira d'en révéler, derrière la rigueur, la facétie.

Au musée de Grenoble
Du 3 octobre 2026
au 17 janvier 2027

100 x MORELLET

Un événement organisé dans le cadre de la célébration du centenaire de la naissance de François Morellet à l'initiative de l'Estate Morellet et du Centre Pompidou

CONTACT PRESSE

Marianne Taillibert
Responsable de la communication
marianne.taillibert@grenoble.fr
04 76 63 44 54 - 06 60 41 34 00

Estelle Basset
Chargée de communication
estelle.basset@grenoble.fr
04 76 63 44 11 - 07 85 65 36 47

IMAGES MISES À LA DISPOSITION DE LA PRESSE



1_ François Morellet, *Lunatique Neonly n°3*, 1997
© ADAGP, Paris 2026
Photo : Ville de Grenoble / Musée de Grenoble – J.L. Lacroix



2_ François Morellet, *Sphère-trames*, 1972
© ADAGP, Paris 2026
Photo : Ville de Grenoble / Musée de Grenoble – Nicolas Pianfetti

UTILISATION DES IMAGES

Tout ou partie des œuvres figurant dans ce communiqué de presse sont protégées par le droit d'auteur.
Les œuvres de l'ADAGP (www.adagp.fr) peuvent être publiées aux conditions suivantes :
– Pour les publications de presse ayant conclu une convention avec l'Adagp : se référer aux stipulations de celle-ci.
– Pour les autres publications de presse :
• Exonération des deux premières oeuvres illustrant un article consacré à un évènement d'actualité en rapport direct avec celles-ci et d'un format maximum d'1/4 de page ;
• Au-delà de ce nombre ou de ce format les reproductions donnent lieu au paiement de droits de reproduction ou de représentation ;
• Toute reproduction en couverture ou à la une devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de l'ADAGP en charge des Droits Presse (presse@adagp.fr) ;
• Toute reproduction devra être accompagnée, de manière claire et lisible, du titre de l'oeuvre, du nom de l'auteur et de la mention de réserve « © ADAGP, Paris 2026 » suivie de l'année de publication, et ce quelle que soit la provenance de l'image ou le lieu de conservation de l'œuvre.
Ces conditions sont valables pour les sites internet ayant un statut de presse en ligne étant entendu que pour les publications de presse en ligne, la définition des fichiers est limitée à 1600 pixels (longueur et largeur cumulées).